

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 janvier 2014</p>

L'an deux mille quatorze, le quatorze janvier à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DODOZ, Maire, à la Mairie, salle du Conseil,

Etaient présents : Monsieur Pierre DODOZ, Maire, Mme Maryse JULIEN, M. Raymond TRUCHON, Mme Muriel CHEVRON, M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Mme Edith LOTHE, M. Olivier MALECAMP, Mme Michèle DI CICCO, M. Alain LE CUNFF, Maires adjoints, Mme Laurence CHERIOT, M. Jean-Pierre HERBAUX, Conseillers Municipaux délégués, Mme Michèle DESCHAMPS, M. Olivier GARIN, Mme Anne-Marie BARET, M. Dominique PIGEAUD, M. Yves BRIDOUX, Mme Francine HUMBERT, M. Patrick BONNEMYE, M. Nicolas FOUQUE, Mme Sandrine LOUIS, Mme Liliane CICERON, Mme Valérie DOTEAU, M. Etienne NICLOUX

Absents excusés : Mme Mireille SEGALA qui donne pouvoir à Mme Michèle DESCHAMPS, Mme Dorothée qui donne pouvoir à Mme Michèle DI CICCO, M. Philippe JOLY qui donne pouvoir à Mme Valérie DOTEAU

Absent : M. Thierry DUBOIS

Date de convocation : 07 janvier 2014

Secrétaire de Séance : M. Nicolas FOUQUE

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents et représentés : 26

Après avoir procédé à l'appel des Elus, Monsieur le Maire fait adopter le Compte Rendu de la séance du 22 novembre 2013.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré**

I. AFFAIRES GENERALES

• *Délibération n° 001/2014 : Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 et L 2122-23 depuis le 22 novembre 2013*

- **PREND ACTE** de ces décisions :

- **Décision n° 37/2013 du 28 novembre 2013** : Urgence Philippines – Don au Secours Populaire Français – 1 500.00 €
- **Décision n° 01/2014 du 6 janvier 2014** : Contrat de cession – spectacle du 25 janvier 2014 – « Guappecarto » - 1 899.00 € TTC

- **Décision n° 02/2014 du 6 janvier 2014** : Maintenance par la société LOGITUD du matériel et logiciel acquis dans le cadre du Procès Verbal Electronique – 116.00 € HT
- **Décision n° 03/2014 du 6 janvier 2014** : Convention relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale d'Ollainville
- **Décision n° 04/2014 du 6 janvier 2014** : Voyage scolaire éducatif 2014 - participation des familles/école Jacques Prévert
- **Décision n° 05/2014 du 6 janvier 2014** : Voyage scolaire du 10 au 14 mars 2014 – Ecole Jacques Prévert – signature d'une convention avec « Côté Découvertes » - 17 775.00 € TTC
- **Décision n° 06/2014 du 6 janvier 2014** : Participations des familles – séjour Espace Jeunes – Hiver 2014
- **Décision n° 07/2014 du 6 janvier 2014** : Contrat de maintenance sur site – matériel informatique – société ABSYS

• ***Délibération n° 002/2014 : Motion pour le maintien du service réanimation du Centre Hospitalier d'Arpajon***

- **EXIGE** le maintien pérenne de l'activité de soins de réanimation pour le Centre Hospitalier d'Arpajon.
- **REAFFIRME** sa volonté de maintenir sur le long terme le Centre Hospitalier d'Arpajon comme un hôpital généraliste et comme un hôpital de proximité avec une offre de soins de qualité et sécurisée, ce que ne permettrait pas la décision de l'ARS.
- **DEMANDE** la révision de la décision de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, afin que le service de réanimation du Centre Hospitalier d'Arpajon soit maintenu.
- **INDIQUE** que la présente délibération sera transmise à :
 Madame Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé
 Monsieur Bernard SCHMELTZ, Préfet de l'Essonne
 Madame Claire Lise CAMPION, Sénatrice
 Madame Nathalie KOSCIUSKO MORIZET, Députée
 Monsieur Jérôme GUEDJ, président du Conseil Général de l'Essonne
 Mesdames et Messieurs les Maires d'Arpajon, Avrainville, Boissy sous St Yon, Breuillet, Bruyères le Châtel, Cheptainville, Egly, Guibeville, Lardy, Marolles en Hurepoix, La Norville, Saint Germain les Arpajon, Saint-Yon, Brétigny sur Orge, Saint Michel sur Orge, Linas, Monthéry, Leuville sur Orge, Sainte Geneviève des Bois, Longpont sur Orge, Bouray sur Juine, Le Plessis Pâté, Itteville, Janville sur Juine
 Monsieur Francis CHOUAT, président du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Sud Francilien

Adopté à l'unanimité

• ***Délibération n° 003/2014 : Constitution du comité du Syndicat Intercommunal des Eaux entre Rémarde et Ecole : désignation des délégués***

- **DESIGNE** en qualité de délégués titulaires:
 1. Monsieur Alain LE CUNFF
 2. Monsieur Yves BRIDOUX

- **DESIGNE** en qualité de délégués suppléants :

1. Madame Dorothee DEPIN épouse MAGNAVAL
2. Madame Liliane CICERON

- **CHARGE** M. le Maire de transmettre la présente délibération au SIERE

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité

Adopté à la majorité absolue (3 abstentions : Mme Doteau , M. Joly, M. Nicloux)

II. FINANCES

• *Délibération n° 004/2014 : Budget 2014 – Autorisation d'utilisation des crédits d'investissements dans l'attente du vote du Budget Primitif 2014*

- **AUTORISE** le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses indiquées ci-dessous :

Opération	Article	Fonction	Objet	Montant TTC
63 – MAIRIE	2183	020	Logiciel compta & paie	11 590.00 €
55 – RESTAURATION SCOLAIRE	2188	251	Adoucisseur cuisine centrale	1 090.00 €
TOTAL				12 680.00 €

- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2014.

Adopté à l'unanimité

• *Délibération n° 005/2014 : Admissions en non-valeur de titres de recettes des années 1996, 2011 et 2012*

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes dont le montant s'élève à 1 314.89 euros

- **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2014 de la commune d'Ollainville.

Adopté à l'unanimité

• ***Délibération n° 006/2014 : Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures***

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2015-2018,

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

- **AUTORISE** M. Pierre DODOZ, Maire, à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **DECIDE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Adopté à l'unanimité

• ***Délibération n° 007/2014 : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique***

- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le Sigeif en application de sa délibération du 18 décembre 2012.

- **DIT** que la participation financière de la commune d'Ollainville est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif soit 0.18 € par habitant.

- **AUTORISE** M. Pierre DODOZ, Maire, à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

III. ENFANCE

• ***Délibération n° 008/2014 : Frais de restauration : signature d'une convention avec la commune de Sainte Geneviève des Bois***

- **DECIDE DE PRENDRE** en charge les frais de restauration, les accueils pré et post scolaires ainsi que les séjours de découvertes d'un enfant scolarisé dans une classe réservée aux élèves en difficulté scolaire (CLIS) sur Sainte Geneviève des Bois qui seront facturés par la ville de Sainte Geneviève des Bois à la commune d'Ollainville de manière mensuelle.

- **DIT** que ce prix sera révisé tous les ans par la Ville de Sainte Geneviève des Bois

- **PRECISE** que cette prise en charge cessera au terme de la scolarité de cet enfant dans cette classe spécialisée

- **DECIDE DE FACTURER** à la famille en fonction du nombre de prestations, le tarif qu'elle aurait payé si l'enfant était resté sur la commune d'Ollainville, soit en 2013/2014, 4.17€, et **PRECISE** que ce tarif sera revu tous les ans au mois de septembre

- **AUTORISE** M. Pierre DODOZ, Maire, à signer une convention avec la commune de Sainte Geneviève des Bois, représentée M. Olivier LEONHARDT, Maire.

- **DIT** que la dépense et la recette seront prévues au Budget Communal.

Adopté à l'unanimité

IV. PERSONNEL

• *Délibération n° 009/2014 : Bilan des formations 2013 – Plan de formation 2014*

- **PREND ACTE** du plan de formation.

• *Délibération n° 010/2014 : Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion*

- **DECIDE** de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2014 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

- **PREND ACTE** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2015.

Adopté à l'unanimité

V. URBANISME

• *Délibération n° 011/2014 : Dénomination de la voirie du programme sur l'ancien site « Troc de l'Ile »*

- **DECIDE** de dénommer la voie d'accès desservant l'intérieur de ce programme « Allée de la Fontaine aux Bergers »

Adopté à l'unanimité

• *Délibération n° 012/2014 : Convention tripartite relative à la gestion et l'entretien des sections de routes classées dans le réseau départemental situées en agglomération*

- **DECIDE** de signer la convention avec le Conseil Général de l'Essonne et la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, précisant les obligations mises à charge de la Commune d'Ollainville, de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais et du Département en matière de gestion, d'entretien et d'exploitation sur les emprises des routes départementales en traverse d'agglomération sur le territoire de la commune d'Ollainville

- **AUTORISE** Monsieur Pierre DODOZ, Maire à signer ladite convention et tout acte y afférent.

Adopté à l'unanimité

VI. INFORMATION

• *Annulation du séjour ski organisé par l'Espace Jeunes*

Monsieur le Maire informe les élus que le séjour ski proposé du 15 au 22 février 2014 par l'Espace Jeunes est annulé.

La réalisation de ce séjour était subordonnée à un nombre minimal d'inscrits (20). A la date butoir de remise des dossiers, seules 13 inscriptions étaient enregistrées. Une lettre sera adressée dans la semaine aux parents afin de les informer de cette annulation.

• *Dates des prochains Conseils Municipaux :*

- Vendredi 7 février 2014 à 20h30 - Débat d'Orientations Budgétaires
- Vendredi 7 mars 2014, à 20h30 – vote du Budget Primitif 2014

La séance est close à 21h15.

Monsieur le Maire,

P.DODOZ

Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 28 janvier 2014.